

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1667-115-2023

---

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire du 27 mars 2023 le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté le projet de *Règlement 1667-115-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

Ce règlement a notamment pour objet de revoir les dispositions relatives à la plantation, l'abattage, l'émondage et l'étêtage des arbres sur l'ensemble du territoire.

Ce règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire et s'applique à l'ensemble du territoire.

Conséquemment à l'adoption de ce projet de règlement, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil du 24 avril 2023. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville, en cliquant sur le lien ci-dessous. Une copie peut également être obtenue en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au [greffe@beloeil.ca](mailto:greffe@beloeil.ca)

Donné à Beloeil, ce 12 avril 2023.

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

Consulter le projet du règlement 1667-115-2023

Télécharger l'avis public

